



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Se 17/03/2021



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle État, Stratégie et Ressources

Pôle d'Évaluation Domaniale- Immeuble Foch

5 rue du Docteur Brassart, SP 15,

62034 ARRAS CEDEX

Téléphone : 03-21-51-91-91

[ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 18/12/2020

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Christian ROSALES

Téléphone : 06-68-62-77-55

Courriel : [christian.rosales@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christian.rosales@dgfip.finances.gouv.fr)

LIDO : 2020-318V1536 154-20

DS : 298 2197

Le Directeur Départemental des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS CEDEX 9

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**Désignation du bien : Parcelle AE 286 pour 198m<sup>2</sup>**

**Adresse du bien : ETAPLES SUR MER**

**VALEUR VÉNALE : 30€HT**

**Une marge d'appréciation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est octroyée**

**Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

Département du Pas-de-Calais

*AFFAIRE SUIVIE PAR :*

*Mme SEIGNEUR*

**2 – Date de consultation**

: 24-11-2020

**Date de réception**

: 24-11-2020

**Date de visite**

: du bureau

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 25-11-2020

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'une parcelle de terrain nu à ETAPLES, acquise pour l'aménagement de l'entrée du collège et intégrée à la voirie d'accès communale

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelle de 198 m<sup>2</sup>, en enrobé, faisant partie de la voirie d'accès au collège Jean Jaurès d'Etapes

**5 – SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : Département du Pas-de-Calais

- situation d'occupation : libre

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

S'agissant d'un transfert de charges, la valeur vénale peut être estimée à 0,15€/m<sup>2</sup>.

Au regard des informations fournies par le consultant, la valeur vénale du bien est estimée à : 30€HT.

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Si la visite intérieure n'est pas effectuée, il conviendra de procéder à un ajustement de l'évaluation, en cas de discordance entre l'état réel et celui supposé, de même que pour les superficies ou le type d'occupation.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Christian ROSALES,

Inspecteur des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Secrétariat Général du  
Pôle Aménagement et  
Développement  
Territorial  
Service de la Valorisation de  
la Propriété Départementale

Bureau Foncier

Dossier suivi par :

Seigneur Catherine

Tél : 03 21 21 68 52

Fax : 03 21 21 62 07

seigneur.catherine

@pasdecals.fr

REÇU LE :

28 JAN. 2021

MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

Monsieur Philippe FAIT  
Maire d'ETAPLES  
Conseiller départemental  
Mairie

1 Place du Général de Gaulle  
62630 ETAPLES

A TRAITER
M. Jaurès
Leval
POUR INFO
N. Jaurès

**Projet :** Régularisation foncière aux abords du collège « Jean Jaurès » à ETAPLES

**Objet :** Proposition d'acquisition par la Commune d'ETAPLES

**Référence :** Mon courrier du 8 décembre 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier cité en référence, je vous faisais part de la proposition du Département de régulariser la situation foncière de la parcelle cadastrée AE 286 (pour 198 m<sup>2</sup>) située 47 rue de Boulogne, à l'entrée du collège « Jean Jaurès », par cession au profit de votre Commune, et vous informais de ma saisine pour évaluation domaniale.

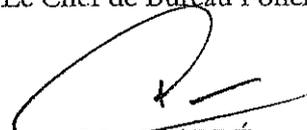
Par avis en date du 18 décembre 2020, le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur vénale du terrain (en nature de sol) à 30 € (soit 0,15 €/m<sup>2</sup>).

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la suite que vous entendez réserver à ce transfert de propriété de la parcelle AE 286.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Chef de Bureau Foncier

  
Marc CARRÉ

P.J. : 1

1. The first part of the document is a list of names.

2. The second part of the document is a list of dates.

3. The third part of the document is a list of locations.

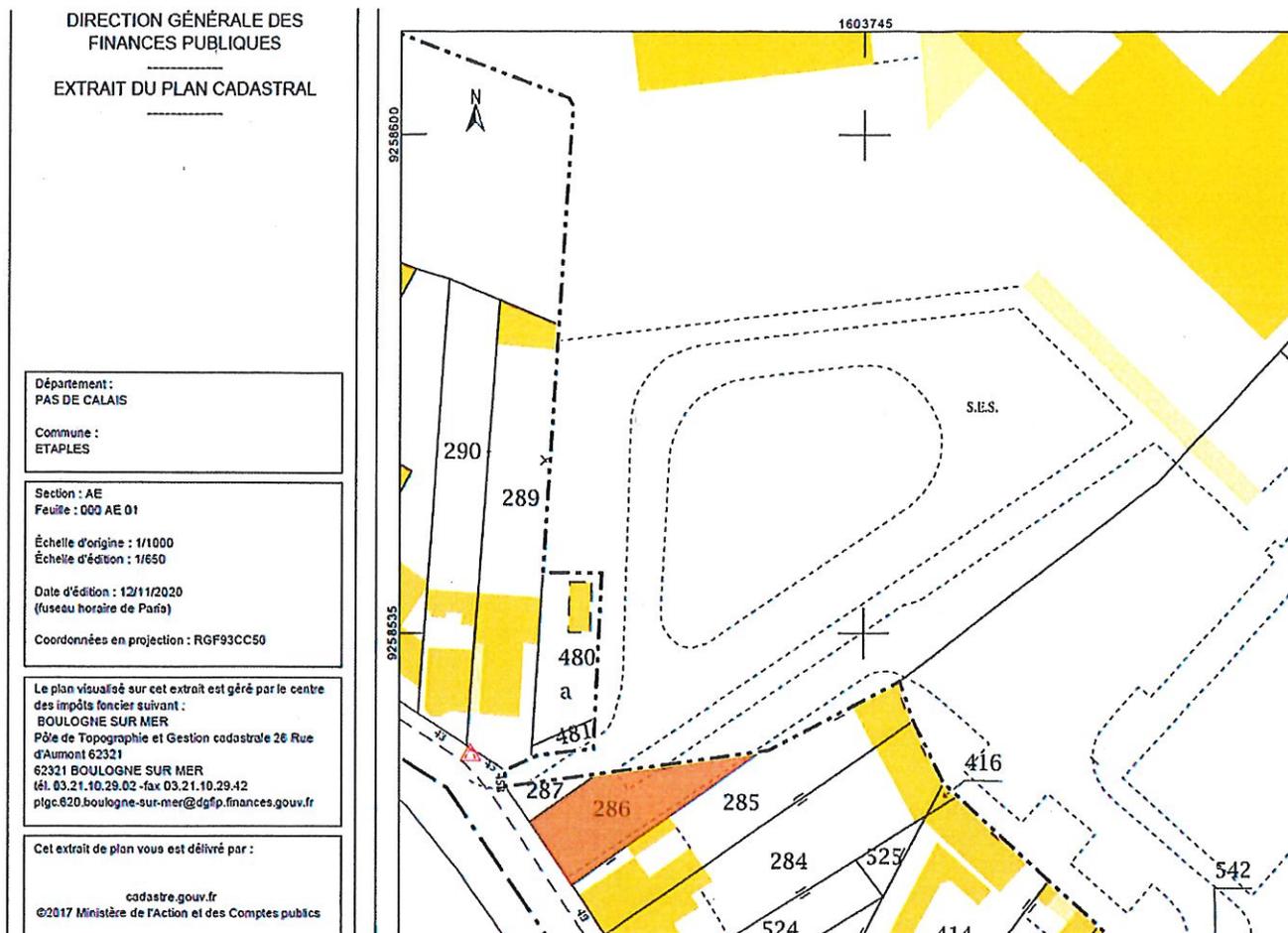
4. The fourth part of the document is a list of events.

5. The fifth part of the document is a list of people.

6. The sixth part of the document is a list of organizations.

7. The seventh part of the document is a list of institutions.

Collège Jean Jaurès d'ETAPLES – parcelle AE 286



Situation approximative de la parcelle AE 286

